

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 août 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 6 août 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au rapport en date du 21 septembre 2001 (S/2001/886) dans lequel j'ai proposé de proroger d'une année, du 1er janvier au 31 décembre 2002, le mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), proposition qui a ultérieurement été approuvée par le Conseil de sécurité (S/PRST/2001/25).

À l'issue de consultations avec le Gouvernement de la République centrafricaine au cours desquelles les autorités ont demandé le renouvellement du mandat du BONUCA, je propose par la présente que ce mandat soit prorogé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2003. Cette prolongation permettrait au Bureau de continuer à appuyer la République centrafricaine dans les efforts qu'elle déploie pour consolider la paix, promouvoir la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit et poser des bases solides en faveur de la paix durable et du progrès socioéconomique alors même qu'elle doit faire face à d'énormes difficultés internes et à l'instabilité de l'environnement sous-régional.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-52366 (F) 140802 140802